



## Au village

### FÊTE DES LABOUREURS 2017

La fête approche...Elle aura lieu les 11, 12 et 13 mars.

**Présidents** : Eric Cluze et Céline Martel

**Vice-présidents** : Mourad et Thérèse Boualouani

**Dauphins** : Cédric et Armelle Million

**Bacchus** : Ludovic et Peggy Savoie

*(Sur la photo ci-contre, il ne manque que Thérèse qui était malade ce jour là !)*



Eric Cluze et Céline Martel se préparent mais la fête ne peut se faire sans les habitants de la commune.

Aussi, les présidents invitent ceux qui le souhaitent à la confection de la pâte à bugnes et du foujou le jeudi à 18h30 à la salle des fêtes. Le lendemain, vendredi 10 mars à 13h30, participez à la confection des bugnes à la salle des fêtes (Pensez à vous munir d'un tablier ainsi que d'une écumoire).

### Le programme en détails :

#### Samedi 11 mars :

Samedi soir, l'équipe présidentielle vous attend pour le repas dansant qui sera servi par l'Escoffine.

**Prix du repas :** 20€ / adulte  
16€ / enfant

**Attention : réservation obligatoire !**

#### Au menu cette année :

Paëlla

Assiette fromagère et sa salade verte

Tarte citron meringuée

Vin et café compris

## Dimanche 12 mars :

Le thème retenu par les présidents sera enfin connu !

- **9h45** : Messe de la fête des laboureurs avec la chorale « L'air de rien »
- **11h** : Défilé du char présidentiel suivi par le char des jeunes et celui des bacchus avec la musique de la fanfare « Los cailletos ». Dégustation des bugnes, du foujou et du vin blanc.
- **16h30** : spectacle théâtral par la Compagnie *Les faits et gestes*

## Lundi 13 mars :

Le banquet populaire sera servi par l'Escoffine à partir de 13h. (prix : 26€ par personne).

A l'issue du repas, les noms des présidents 2020 seront dévoilés.

*Attention, cette année, nous vous conseillons de réserver votre repas du lundi.*  
Réservations auprès de Nathalie Boyer au 06-02-39-26-86.

## FLEURISSEMENT



Les années se suivent et se ressemblent : les employés communaux ont encore excellé en matière « d'embellissement du cadre de vie », le village a de nouveau été primé par le département de la Drôme pour la qualité de son fleurissement.



Cette année, le département a aussi primé Claude et Charles Berne dans la catégorie « Gîtes et chambres d'hôtes ». Une partie de l'équipe municipale leur ont fait la surprise de leur porter le diplôme ainsi que les lots obtenus.

**Félicitations et merci à eux !**

## VOEUX DU MAIRE – REPAS DES ANCIENS et DISTRIBUTION DES COLIS



# MARCEL INDUSTRIE : Une entreprise dynamique sur notre commune depuis 70 ans !

VIE DES ENTREPRISES

## Le projet japonais qui lie Marcel Industrie, SDMS et le CEA avance à grands pas

Le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) participe à la conception d'un tokamak -immense structure mécanique servant à faire de la fusion- qui est en cours de construction au Japon et dont la mise en service est prévue pour 2019. La fabrication de la structure externe du bobinage de ce tokamak a été confiée à des entreprises européennes dont SDMS basée à Saint-Romans et Marcel Industrie basée à La Baume-d'Hostun. La semaine dernière, les équipes de ces deux entreprises régionales impliquées dans ce projet colossal se sont rencontrées sur le site de Marcel Industrie. **Compte-rendu.**

L'entreprise Marcel Industrie, sous-traitant en mécanique industrielle et spécialiste de l'usinage grande dimension (tournage, fraisage et rectification), s'occupe des finitions (l'usinage) de dix-huit pièces qui, une fois toutes montées ensemble, formeront la structure externe du cryostat du tokamak JT-60SA. SDMS est chargée de réaliser la chaudronnerie de ces pièces, des structures de liaison inter-bobines. La collaboration entre les deux entreprises est fructueuse et le projet avance à grands pas. En octobre 2015, une délégation représentant la Japan atomic energy agency (JAEA) s'était rendue à La Baume-d'Hostun et avait eu la joie de découvrir la première de ces dix-huit pièces. Aujourd'hui, Marcel Industrie a terminé le process de fabrication de la neuvième pièce qui est prête à partir chez SDMS pour poursuivre sa fabrication, ce qui réjouit Franck Limbert, responsable commercial chez Marcel Industrie : « Tout se passe très bien.



Marcel industrie vient de terminer les finitions ( l'usinage) de la neuvième structure de liaison inter-bobines (sur dix-huit) qui va partir chez SDMS pour poursuivre sa fabrication

On avance. Nous sommes synchro par rapport aux exigences du client final, le CEA de Saclay, en région parisienne. C'est un bel exemple de collaboration entre deux entreprises régionales sur un projet de grande ampleur et techniquement très pointu. C'est l'exemple type de projet qui s'inscrit dans la politique de développement de l'entreprise, à savoir l'usinage de grande dimension. »

Philippe Saubin, président de Marcel Industrie, a remercié et encouragé ses salariés : « on vient de faire la moitié du chemin. Je vous félicite tous pour le travail accompli. Je remercie aussi bien sûr SDMS pour sa confiance. Pour l'instant, c'est le premier projet aussi important que l'on a eu et j'espère qu'il y en aura d'autres comme celui-ci, voire de

plus importants encore car nous venons d'acquérir un équipement de levage de 30 tonnes et plus ! »

Marcel Industrie, dont le chiffre d'affaires 2016 s'élève à 5 millions d'euros, projette de développer de plus en plus sa clientèle aéronautique et continue à travailler avec ses clients historiques pour les biens d'équipements et l'énergie. L'extension de son bâtiment est prévue pour septembre 2017 ainsi que l'investissement prochain dans de nouvelles machines grande dimension (tours verticaux, portique 5 axes...)

Cette année, l'entreprise de 32 salariés fêtera ses 70 ans. Un bel exemple de réussite et de longévité.

Céline Mazet



A mi-chemin du travail parcouru, les équipes de SDMS et de Marcel Industrie, impliquées dans ce projet de grande envergure, se sont réunies la semaine dernière pour célébrer leur fructueuse collaboration

# Actus Jeunes



## CLASSE DES CE1 et CE2 : Bonjour à tous,

Voici le compte-rendu personnel des CE1-CE2, après la sortie ski de fond du mardi 7 février 2017.

**Joachim :** Nous avons fait une descente rouge, c'était très difficile. Après, nous sommes descendus dans la plaine d'Herbouilly, nous avons fait une bataille de boules de neige et un bonhomme de neige.

**Léa-Line :** Je me suis bien amusée quand on a fait la bataille de boules de neige.

**Marine :** Après la sortie, je ne tenais plus sur mes pieds. Alors Catherine nous a tirés. Arrivée à la maison, je me suis écroulée sur le canapé !

**Léane :** Je me suis mise dans les rails parce que ça glisse mieux. J'ai skié en canard pour les montées.

**Tess :** Après le ski de fond, j'étais très fatiguée, j'ai tout raconté à ma maman. Je suis allée prendre ma douche, j'ai dit à ma maman qu'avec Catherine, on a fait des descentes.

**Quentin :** J'étais fatigué d'avoir fait du ski de fond et le soir je me suis vite endormi. Au ski, Maybelle m'a donné deux têtes brulées contre 2 bonbons.

**Noé :** Je me suis bien amusé dans les montagnes russes avec Catherine. Dans le car, à l'aller, j'ai vomi.

**Christopher :** J'ai jeté des boules de neige sur le maître et aussi j'arrêtais pas de tomber.

**Maybelle :** J'étais très fatiguée alors j'ai pris un bon bain.

**Mehdi :** On a fait une grande descente et on a fait une bataille de neige et on a fait les montagnes russes avec Catherine.

**Louis :** On a tous goûté. On a pris le car puis on est rentré à l'école.

**Louna :** On a fait une bataille de boule de neige, et il fallait grimper sur le tas de neige et le podium c'était 1<sup>er</sup> Alessio – 2<sup>ème</sup> Faustine 3<sup>ème</sup> Louna.

**Marie :** Au début on a mis les chaussures et les skis, les bonnets et les cagoules, les gants, les écharpes et après on est sorti dehors. On a fait la tortue pour se lever. Après on est parti dans les rails pour skier et se balader. On a pique-niqué, c'était trop bien. Et aussi on a fait une montagne de neige avec le maître c'était trop bien. J'étais super fatiguée.

**Léna :** Le temps nous a donné pas de soleil, pas de neige mais de la pluie. Et je suis tombée. J'ai très bien aimé la sortie de ski de fond car je tombe !!

**Faustine :** J'ai bien aimé car on a fait des jeux, une bataille de boules de neige, la descente et la montée. J'ai bien aimé être la deuxième dans la petite montée et quand on a fait du calcul mental dans la neige.

**Camille :** Je suis tombé dans la neige plein de fois et aussi j'étais dans les rails. Je me suis couché à 18 heures !

**Alessio :** On est rentré à l'école avec le car. On est bien arrivé.

**Sacha :** On a fait des jeux, on est allé sur la piste rouge, il y avait un gros tas de neige et on a fait un défi : le premier arrivé en haut a gagné ! Et on a fait une bataille de boule de neige et après on est allé rendre nos skis, nos bâtons et nos chaussures de ski. On a goûté et on est rentré à l'école et c'était trop bien.

## CLASSE DES GRANDES SECTIONS-CP : Photos de la sortie ski de fond



## CLASSE DES CMI et CM2

### Ski de fond

**Gabriel** : Le mardi 7 février, nous sommes allés à Herbouilly faire du ski de fond. J'ai bien aimé les descentes.

**Méline** : On a fait beaucoup de montées et de descentes.

**Nathan** : C'était la première fois que je faisais du ski. On s'est entraîné à faire des descentes en pliant les genoux. Je suis beaucoup tombé mais je me suis amélioré.

**Romane** : J'ai bien aimé même si Fred nous a fait faire de grandes montées.

**Enzo** : Il y a eu de grandes descentes et j'ai cassé un ski en tombant.

**Louis** : J'ai bien aimé les grandes grandes descentes et les grandes grandes montées mais c'est dommage, la neige ne glissait pas beaucoup.

**Jalal** : J'aime bien quand je tombe.

**Enola** : Nous sommes allés sur le terrain des "piou piou" pour nous entraîner à faire des virages.

**Jalal** : J'ai bien aimé la bataille de boules de neige.

**Laura** : J'aurais bien aimé être là.

**Fabio** : On a fait des gros bonhommes de neige.

**Mathias** : Fabio n'arrivait plus à pousser sa boule tellement elle était grosse.

**Gabriel** : Je n'ai pas aimé certaines descentes, elles étaient trop raides.

**Clémentine** : J'ai perdu le contrôle de mon ski et j'ai foncé dans Enola.

**Jalal** : J'avais de la buée et de la neige dans mes lunettes.

**Louis** : Fred a mis des grosses boules de neige sur la table de pique-nique.



### Salon du livre

**Mahé** : Nous travaillons sur les livres d'Anne Loyer.

**Clémentine** : La maîtresse nous a lu "Le phare mystérieux". Je trouve qu'il est vraiment mystérieux et chaque chapitre se termine par du suspense.

**Luan** : J'ai bien aimé faire les fleurs en dessin.

**Méline** : Mon histoire préférée est "Le phare mystérieux".

**Fabio** : Mon histoire préférée est "Quel cirque ces vacances !".

**Maéva** : J'aime bien tous les livres d'Anne Loyer.

**Célia** : Je trouve que "Le phare mystérieux" est l'une des meilleures histoires que je n'ai jamais lues.

**Romane** : J'ai hâte de lire la suite.

**Clémentine** : Dans ses livres, il y a plein de détails d'Harry Potter.

**Enola** : J'ai hâte de découvrir les prochains livres.

**Clémentine** : Nous allons rencontrer deux auteurs : Anne Loyer et Philippe Barbeau.

### Prévention routière : lundi 6 février

**Clémentine** : Nous avons appris à reconnaître les panneaux : les ronds rouges sont les interdictions, les triangles avec un bord rouge sont les dangers, les ronds bleus les obligations... Nous avons fait une partie pratique sur le parking de la salle des fêtes.

**Mathias** : J'aurais bien aimé faire le test comme les CM1/CM2.

**Luan** : J'aurais bien aimé le faire mais je n'ai pas le droit.

**Célia** : La partie la plus difficile du test était de prendre un plot sur un tabouret et le poser sur un autre tabouret.

### Cinéma

**Mathias** : Nous avons vu "Fantastic M. Fox". J'ai bien aimé quand le renard a collé les poulets des fermiers.

**Luan** : J'ai trouvé que le film était super bien et que c'était rigolo. C'était rigolo quand M. Fox est tombé nez à nez avec le loup.

**Enzo** : Ma scène préférée est celle où le nabot se noie dans la plus petite piscine du monde.

**Dorian** : J'ai bien aimé quand ils étaient dans le magasin.

**Clémentine** : J'ai bien aimé le moment où M. Fox se bat avec le rat.

**Méline** : J'ai adoré la scène où ils ouvrent la cage pour lâcher le chien.



### Piscine

**Célia** : Aujourd'hui, 8 février, nous allons passer un test pour la classe de mer.

**Laura** : J'espère que je vais réussir le test.

**Louis** : Le test va être marrant, on va mettre un gilet de sauvetage.

**Méline** : Je n'ai jamais essayé de nager avec un short et un tee-shirt.

# En mairie

## ÉTAT CIVIL : - naissance

Emy, le 2 février au foyer d'Hélène FERNANDES et Silvère BATTARD



Nous lui souhaitons la bienvenue et adressons toutes nos félicitations aux parents.

## URBANISME - Permis de construire / Déclaration préalable / Permis d'aménager

- Arrêté du Maire du 5 décembre 2016 portant non-opposition à une déclaration préalable pour l'aménagement d'un garage au nom de Mme RIGARD Anaëlle et M. LECOMTE Yannick – 446 route des Richards
- Arrêté du Maire du 3 janvier 2017 autorisant M. CLOT Etienne à l' réalisation d'un appentis de bois – 1 Montée des Royets
- Arrêté du Maire du 4 janvier 2017 portant opposition à une déclaration préalable pour la réalisation d'une piscine au nom de M. CHALANCON Jean-Marc et Mme REYNAUD Odile – 2 Montée de la Madelanière
- Arrêté du Maire du 13 janvier 2017 refusant à M. MANSUY Anthony la construction pour un entrepôt à usage d'activités – 757 Route de Gervans
- Arrêté du Maire du 13 février 2017 accordant un permis d'aménager modificatif à M. CLOT Jean-Louis portant le lotissement « La Blache » de 7 à 8 lots – Route de Gervans

## RECENSEMENT MILITAIRE



Les jeunes gens et jeunes filles nés entre le 1er Janvier 2000 et le 28 Février 2000 doivent se présenter en Mairie munis du livret de famille.

Après avoir procédé au recensement, il est obligatoire d'accomplir une Journée défense et citoyenneté (JDC), anciennement, Journée d'appel de préparation à la défense (JAPD). L'ordre de convocation parvient dans les 45 jours environ de la date de la session retenue. La participation y est obligatoire, sauf cas de force majeure (maladie, problème familial grave...). En cas de difficultés sur la date proposée, il convient, dans un délai de 15 jours, de prendre contact avec le bureau ou centre de service national afin de fixer une nouvelle date.

Voici le numéro de téléphone si souhaitez obtenir des informations sur votre dossier :

- **Plateforme Administrés** : 04 37 27 25 07
- **Horaires d'ouverture** : du lundi au jeudi 8h à 12h00 et 13h30 à 16h30 et le vendredi 8h00 à 11h30.

## R.T.E (Réseaux de Transport d'Électricité) – Travaux d'élagage et d'abattage

Il est porté à la connaissance des habitants que des travaux d'élagage et d'abattage nécessaires à l'entretien des lignes électriques à 63 kV « Beaumont Monteux – Saint Hilaire » + « Beauvoir – Saint Hilaire » et « Pizançon – Saint Hilaire » vont être entrepris sur le territoire de la commune à compter du 19 janvier 2017.

## INSEE – Enquête sur le cadre de vie et la sécurité

L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, en partenariat avec l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP), réalise du 1er février au 29 avril 2017, une enquête sur le thème du cadre de vie et la sécurité.

Cette enquête vise à mesurer la qualité de l'environnement de l'habitat et l'insécurité. Par ailleurs, elle vise à connaître les faits de délinquance dont les ménages et leurs membres ont pu être victimes.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'INSEE chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

## DANS QUEL CAS DOIT-ON AVOIR RECOURS À UN ARCHITECTE ?

À compter du 1<sup>er</sup> mars 2017, le recours à un architecte est OLIGATOIRE pour les travaux soumis à permis de construire sauf lorsqu'une personne physique (par exemple, un particulier) ou un exploitant agricole déclare vouloir édifier ou modifier pour lui-même un certain type de construction.

- CONSTRUCTION À USAGE NON AGRICOLE  
Pour les demandes de permis de construire déposées à partir du 1<sup>er</sup> mars 2017, le recours à un architecte n'est pas obligatoire lorsque la surface de plancher de la construction ne dépasse pas 150 m<sup>2</sup>.
- CONSTRUCTION À USAGE AGRICOLE  
Pour les demandes de permis de construire déposées à partir du 1<sup>er</sup> mars 2017, le recours à un architecte n'est pas obligatoire lorsque la construction dont à la fois la surface de plancher et l'emprise au sol ne dépassent pas 800 m<sup>2</sup>.



## FAUT-IL UNE AUTORISATION D'URBANISME POUR INSTALLER UN ABRI DE JARDIN ?

Autorisation requise		
Surfaces de l'abri de jardin	Hauteur inférieure ou égale à 12 m	Hauteur supérieure à 12 m
Surface de plancher et emprise au sol inférieures ou égales à 5 m <sup>2</sup>	Aucune autorisation	Déclaration préalable de travaux
Surface de plancher et emprise au sol comprise entre 5 m <sup>2</sup> et 20 m <sup>2</sup>	Déclaration préalable de travaux	Permis de construire
Surface de plancher et emprise au sol supérieure à 20 m <sup>2</sup>	Permis de construire	Permis de construire

Quelle que soit la démarche à prévoir, il faut également consulter le plan local d'urbanisme (PLU) ou tout règlement d'urbanisme local afin d'obtenir des informations quant à l'implantation de l'abri sur le terrain, les matériaux de construction utilisables...

## AUTORISATION DE SORTIE DE TERRITOIRE (AST) : Obligatoire depuis le 15 janvier 2017

L'autorisation de sortie du territoire (AST) d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale est rétablie depuis le 15 janvier 2017.

Aucune démarche en mairie ou en préfecture n'est nécessaire pour l'obtention de ce document.

Ce nouveau dispositif est applicable à tous les mineurs résidant habituellement en France. Il s'applique également à tous les voyages, individuels ou collectifs (voyages scolaires, séjours de vacances, séjours linguistiques...), dès lors que le mineur quitte le territoire français sans un titulaire de l'autorité parentale.

L'autorisation de sortie du territoire donnée par un titulaire de l'autorité parentale est rédigée au moyen d'un [formulaire](#) (cerfa n° 15646\*01 téléchargeable sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)) qui précise les mentions suivantes :

- les nom, prénoms, date et lieu de naissance de l'enfant mineur autorisé à quitter le territoire ;
- les nom, prénoms, date et lieu de naissance du titulaire de l'autorité parentale signataire de l'autorisation, la qualité au titre de laquelle il exerce cette autorité, son domicile, sa signature ainsi que, le cas échéant, ses coordonnées téléphoniques et son adresse électronique ;
- la durée de l'autorisation, qui ne peut pas excéder 1 an à partir de la date de signature.

Une fois complété et signé, le formulaire doit être accompagné de la photocopie lisible d'un document officiel justifiant de l'identité du signataire et comportant les éléments suivants :

- ses nom et prénoms ;
- ses date et lieu de naissance ;
- sa photographie ;
- sa signature ;
- les dates de délivrance et de validité du document ainsi que l'autorité de délivrance.

Ce justificatif d'identité peut être :

- pour les titulaires de l'autorité parentale de nationalité française, la carte nationale d'identité ou le passeport ;
- pour les titulaires de l'autorité parentale, citoyens européens, suisses ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, la carte nationale d'identité, le passeport ou un titre autorisant le séjour en France ;
- pour les titulaires de l'autorité parentale non européens, le passeport, un titre autorisant le séjour en France ou un titre d'identité et de voyage pour réfugié(e) ou apatride.

Ces documents doivent être en cours de validité (sauf la carte nationale d'identité et le passeport français, qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans).

## DEUX ROUES : 6 mois pour s'équiper de plaques immatriculation au format réglementaire

Les véhicules à moteur à 2 ou 3 roues et les quadricycles à moteur non carrossés devront être équipés de plaques d'immatriculation uniformes au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2017. Le format est fixé à 210 mm par 130 mm.

Jusqu'à présent, trois formats de plaques d'immatriculation étaient prévus pour ces catégories de véhicules :

- 140 mm par 120 mm pour les cyclomoteurs ;
- 170 mm par 130 mm ou 210 mm par 130 mm pour les motocyclettes ;
- 275 mm ou 300 mm par 200 mm pour tous les autres véhicules, dont les tricycles et quadricycles non carrossés.



Tout conducteur de véhicule intercepté à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2017 avec une plaque non conforme encourra une amende de 135 €.

L'uniformisation des plaques d'immatriculation est destinée à simplifier le contrôle des forces de l'ordre et permettra l'égalité de traitement des usagers vis-à-vis des radars.

# LE PORT DU CASQUE POUR LES ENFANTS À VÉLO BIENTÔT OBLIGATOIRE

À partir du 22 mars 2017, le port d'un casque certifié à vélo deviendra obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans qu'ils soient conducteurs ou passagers. Le décret relatif à cette proposition est paru le 22 décembre 2016 au *Journal officiel* et prévoit donc un délai de 3 mois pour que chaque famille ait le temps de s'équiper.



Le Comité interministériel de la sécurité routière (CISR) avait prescrit dans un rapport, le 2 octobre 2015, 26 mesures visant à améliorer la sécurité routière. La mesure n°16 portait sur l'obligation du port d'un casque homologué pour les enfants de moins de 12 ans, sans généraliser cette mesure à l'ensemble des cyclistes, dans le but de réduire la gravité des blessures au visage et les risques de traumatismes crâniens des enfants pratiquant le vélo.

En cas de non-respect de cette obligation, un adulte, qui transporte à vélo un enfant passager non casqué ou qui accompagne un groupe d'enfants non protégés, risquera une amende de quatrième classe, c'est-à-dire de 135 €.

→ **À savoir** : *Un casque doit porter la mention NF ou ECE 22/04, 22/05*

## VIGIDEL INFO

Depuis quelques temps, une escroquerie consistant à faire miroiter le legs d'une assurance vie à des proches d'un défunt, se développe.

**Mode opératoire** : "Les victimes sont contactées, par téléphone ou par Mail, par une personne se présentant comme avocat spécialisé dans le droit des successions. L'escroc annonce à son interlocuteur qu'il est bénéficiaire d'une assurance-vie souscrite par le défunt ". Ce mode opératoire est un peu le même que "l'escroquerie aux faux ordres de virement". La victime est invitée à fournir divers documents d'identité et un compte bancaire. Les escrocs s'expriment le plus souvent dans un français parfait et sans accent.

### Préconisations du référent sûreté :

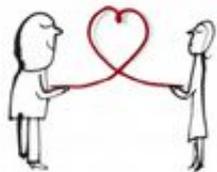
- **Ne jamais communiquer de données personnelles par téléphone ou par Mail ;**
  - **Consulter le site [www.ciclade.fr](http://www.ciclade.fr) de la Caisse des Dépôts (voir ci-dessous) ;**
  - **Toute escroquerie doit être signalée à la gendarmerie et à votre banque ;**
- En cas d'escroquerie par internet : vous pouvez transmettre des signalements de contenus ou de comportements illicites auxquels vous vous seriez retrouvés confrontés au cours de votre utilisation d'Internet sur : [www.internet-signalement.gouv.fr](http://www.internet-signalement.gouv.fr).**



The screenshot shows the website interface for searching for inactive life insurance and bank accounts. At the top, there is a breadcrumb trail: "Accueil > Le Groupe > Rechercher des assurances-vie et des comptes bancaires inactifs transférés à la Caisse des Dépôts." Below this is a search bar with the text "Rechercher:" and a magnifying glass icon. The main heading reads "Rechercher des assurances-vie et des comptes bancaires inactifs transférés à la Caisse des Dépôts". On the left side, there is a logo for "GROUPE Caisse des Dépôts" consisting of a grid of red dots above a red square with a white circle and the text "Caisse des Dépôts". Below the heading, there is a paragraph: "Vous avez reçu un courrier de votre banque ou de votre assureur vous informant du transfert de votre argent à la Caisse des Dépôts ? Vous recherchez un compte ou un contrat d'assurance-vie sur lequel aucune opération n'a été effectuée depuis longtemps ?"

## NOUS SOMMES TOUS DONNEURS D'ORGANES PAR DÉFAUT

Le don  
d'organes,  
un relais pour la vie



Depuis le 1er janvier 2017, la famille d'un défunt ne sera plus consultée mais simplement informée d'un prélèvement d'organes. Changement de taille aujourd'hui : nous sommes tous donateurs par défaut, à moins de l'avoir spécifiquement écrit. La mort reste un sujet très délicat encore pour bon nombre d'entre nous, la difficulté de connaître la position d'un proche lorsque d'un décès est réelle. Une étude réalisée en 2006, estime à plus de 79 % le nombre de personnes pourtant favorables au don d'organes.

Si vous ne souhaitez pas donner vos organes et tissus :

Il devient plus facile à présent d'exprimer son désaccord. Vous pouvez désormais le faire via Internet ou comme auparavant, de façon manuscrite. En effet, pour apparaître sur le registre des refus, l'inscription se faisait jusqu'alors obligatoirement par courrier. Maintenant, Internet est une autre voie possible. Il suffit de répondre au questionnaire en ligne, muni d'une de vos photos ou d'un scan d'une pièce d'identité. Une attestation par courrier vous sera ensuite délivrée. Et pour éviter tout problème, les équipes soignantes devront automatiquement consulter ce registre avant toute discussion avec la famille.

Ensuite, vous pouvez rédiger un papier à la main, qui a désormais une valeur officielle, ce qui n'était pas le cas avant. Le mieux reste d'inscrire votre nom, prénom et date de naissance, et d'expliquer rapidement pourquoi vous ne souhaitez pas donner vos organes. À partir de 2018, l'amendement prévoit, en plus, que les proches de personnes décédées ne seront plus consultés, mais seulement «*informés des prélèvements envisagés et de la finalité de ces prélèvements*».

## CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Vous avez repéré un nid de chenille processionnaire ?

Il est important de lutter contre cette chenille pour éviter la prolifération et les risques de santé publique. Nous vous proposons un moyen simple et biologique pour lutter contre cette chenille : **L'ÉCO PIÈGE**



**Attention :** *Les poils urticants des chenilles présentent un risque important pour les enfants, les personnes allergiques ou sensibles et les animaux domestiques. Ne jamais toucher les chenilles sans protection.*

Pour commander ce piège, contactez-nous :

FDGDON de la Drôme - 745 chemin des Enfers - 26120 Chabeuil  
Tél : 04 75 55 37 89 - mail : [prestation@fdgdon26.fr](mailto:prestation@fdgdon26.fr)



# L'Agglo



"L'Agglo le mag' N° 8 - Janvier 2017" n'a pas été distribué dans toutes les boîtes aux lettres. Quelques exemplaires sont disponibles en mairie ou vous pouvez en prendre connaissance sur le site : [www.valenceromansagglo.fr](http://www.valenceromansagglo.fr)

## ASSISTANCE ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE

Vous êtes un particulier ou un professionnel ? Vous avez un projet de construction, de rénovation ou d'aménagement ? Afin d'améliorer la qualité de votre projet, Valence Romans Agglo vous propose les conseils d'un architecte. Un service gratuit, neutre et personnalisé.

**Les permanences sont gratuites et accessibles uniquement sur rendez-vous :**

→ à Romans-sur-Isère, au 13-15 rue Réaumur, un lundi sur deux.

Afin que l'architecte puisse vous aider, munissez-vous d'un maximum de documents (plan de cadastre, relevé de bâtiment, certificat d'urbanisme, cahier des charges du lotissement, croquis, photos...)

Avec ce service, l'enjeu pour l'Agglo est d'améliorer la qualité de l'architecture et des paysages du territoire. Tous les projets visibles depuis l'espace public sont concernés :

- l'aménagement de terrains à lotir : implantation, exposition, intégration au site...
- la construction, l'extension ou la surélévation d'un bâtiment d'habitation ou d'activité professionnelle ;
- la rénovation de façade, la création d'ouverture ;
- l'installation de clôture, de haies, en limite de terrain.

Prise de RDV auprès de Mme Noëlle MALOSSANE – Tél 04 69 64 70 49 – [noelle.malossane@valenceromansagglo.fr](mailto:noelle.malossane@valenceromansagglo.fr)

## RAPPEL DES HORAIRES DES DÉCHETTERIES

### horaires des déchetteries

		Bourg de Péage	Gare de Marches	Les Marlihes	L'Ecancière
Lundi	Matin				9h00-12h00
	Après-midi	13h30-18h00	13h30-17h30*		
Mardi	Matin				
	Après-midi	13h30-18h00			
Mercredi	Matin	9h00-12h00		9h00-12h00	
	Après-midi	13h30-18h00	13h30-17h30*		13h30-17h30*
Jeudi	Matin				
	Après-midi	13h30-18h00			
Vendredi	Matin	9h00-12h00			
	Après-midi	13h30-18h00	13h30-17h30*	14h00-17h00	13h30-17h30*
Samedi	Matin	9h00-12h00	9h00-12h00	9h00-12h00	
	Après-midi	13h30-18h00	13h30-17h30*	14h00-17h00	13h30-17h30*

\*Sauf Novembre, Décembre, Janvier : 17h00

#### Conditions d'accès :

→ Accès réservé aux administrés de l'Agglo.

→ Dépôts gratuits pour les particuliers et payants pour les autres usagers à l'exception des papiers/cartons et de la ferraille où les dépôts sont gratuits.

→ Dépôts limités à 3m<sup>3</sup> par jour à l'exception des déchets verts qui sont limités à 5 m<sup>3</sup> par jour.

# Le mot des Associations

## Cinéma

Comité des fêtes

Les prochaines séances de cinéma sur la commune auront lieu **le vendredi 17 février** :



→ à 17h30 **NORM**

Date de sortie 21 décembre 2016 (1h30min)  
Réalisé par Trevor Wall  
Avec Omar Sy, Med Hondo, Lucien Jean-Baptiste, etc.  
Genre Animation, aventure, comédie

Synopsis et détails (à partir de 6 ans)

L'ours polaire Norm et ses trois meilleurs amis, les lemmings, décident de se rendre à New York afin de déjouer les plans d'un groupe immobilier qui menace d'envahir sa banquise. Il fait la rencontre de Olympia, une jeune fille, qui aidée de sa maman, vont faire de Norm la mascotte de l'entreprise. Face au machiavélique Mr Greene, ils vont tout mettre en oeuvre pour sauver leur monde.



→ à 20h **QU'EST-CE QU'ON ATTEND ?**

Date de sortie 23 novembre 2016 (1h59min)  
Réalisé par Marie-Monique Robin  
Avec acteurs inconnus.  
Genre Documentaire

Synopsis et détails

Qui croirait que la championne internationale des villes en transition est une petite commune française ? C'est pourtant Rob Hopkins, fondateur du mouvement des villes en transition, qui le dit. *Qu'est ce qu'on attend ?* raconte comment une petite ville d'Alsace de 2 200 habitants s'est lancée dans la démarche de transition vers l'après-pétrole en décidant de réduire son empreinte écologique.

**Tarifs : 5,50 € / enfant, étudiant ou personne de plus de 65 ans ; 6,50 € / adulte**

Les prochaines séances auront lieu le 17 mars 2017 avec "Sahara" à 17h30 et "Primaire" à 20h.

## Art Floral

Comité des fêtes

Les prochaines rencontres auront lieu les **samedis 25 mars et 15 avril** à 9h sur la scène de la salle des fêtes.

Pour tout renseignement et pour l'inscription obligatoire au plus tard le 11 mars, veuillez vous adresser à l'animatrice bénévole Jacqueline Pinet (Tél : 04 76 64 30 83)

*Merci à toute l'équipe de l'Art Floral pour l'embellissement des tables du repas des anciens, les petites compositions à emporter à la maison ont été très appréciées.*



## Club des Jeunes retraités Comité des fêtes

Tous les retraités sont invités à la prochaine rencontre le **vendredi 17 mars** à partir de 14 h sur la scène de la salle des fêtes avec les activités habituelles (jeux de cartes, de boules, petite randonnée...)



Ci-dessus, quelques photos de la galette des rois et de la « Soupe au lard », deux dernières rencontres du club.

## Association de Parents d'Élèves



L'Association de Parents d'Élèves de l'école de la Baume vous invite à son traditionnel loto qui aura lieu ce **samedi 18 février à 20h** à la salle des fêtes.

L'ouverture de la salle s'effectuera à partir de 19h pour les personnes munies de cartons et 19h30 pour celles sans cartons. La salle étant limitée à 200 places, ne venez pas trop tard. De même comme il y aura beaucoup d'enfants, pour que la soirée ne soit pas trop longue, le loto commencera à 20 heures précises.

De nombreux lots sont à gagner pour petits et grands, notamment une TV LED 98cm, une caméra type sport, de nombreux repas dans divers restaurants, des séances photos... Il y aura quatre parties traditionnelles, une partie belge, une super partie, un fil rouge (!?!) ... et la loterie des enfants tout au long de la soirée.

N'hésitez pas à venir le ventre vide, nous préparons « fait-maison » de nombreuses quiches, pizzas, gâteaux. Vous trouverez aussi de quoi boire pour toutes les envies.

→ *Nouveauté de cette année, vous pourrez découvrir nos verres consignés aux couleurs de l'association !*

## Aide à Domicile en Milieu Rural

Tous les ans, à l'approche du printemps, l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) organise sa traditionnelle journée «Fleurs».



Grâce aux dons récoltés, l'association de Chatuzange le Goubet peut effectuer des actions ponctuelles auprès des personnes fragilisées qui n'ont aucune aide de leur caisse de retraite, en leur proposant des heures à tarif réduit.

Les jeudi 9, vendredi 10 et samedi 11 mars, sur les communes suivantes: Chatuzange le Goubet, Marches, Bésayes, Barbières, Rochefort-Samson, Beauregard-Baret, Jaillans, Hostun, La Baume d'Hostun et Eymeux, les bénévoles et salariés de l'association, passeront à votre domicile pour vous proposer des bouquets et vous informer des différents services de l'ADMR ; réservez-leur un bon accueil.

## Salon de l'Ivre Jeunesse



À l'initiative des enseignants et de l'association de parents et d'amis de l'école de Châtillon Saint-Jean, le salon « l'Ivre Jeunesse » se déroulera du **27 mars au 1<sup>er</sup> avril 2017**, cette année à **Triors**, en raison des travaux de rénovation de la salle des fêtes de Châtillon Saint-Jean.

Ce salon qui s'adresse à la fois aux scolaires et aux familles, réunira une nouvelle fois de nombreux auteurs et proposera rencontres, animations et spectacles de grande qualité.

N'hésitez pas à visiter le site <http://www.livre-jeunesse-chatillon.com/> et à découvrir le programme détaillé.

## Association « Agir contre le cancer »

Le cancer colorectal est le deuxième cas de cancer le plus meurtrier (deuxième cas chez la femme, 3<sup>ème</sup> cas chez l'homme). Or nous pouvons l'éviter en participant au dépistage organisé. Le test = 1 geste simple – 1 seul prélèvement et dans 9 cas sur 10 il n'y a rien (seulement 4% de tests sont positifs, dans ce cas le médecin prescrira une coloscopie). Parlez-en avec votre médecin traitant. Tout le mois de mars, ACC26 Agir Contre le Cancer organise de multiples actions d'informations.

MARS BLEU



→ Pour tout renseignement : 09 53 01 37 35 / par mail [acc26@free.fr](mailto:acc26@free.fr) / sur le site [www.acc26.free.fr](http://www.acc26.free.fr)

## Association « France Alzheimer »

L'association France Alzheimer propose un cycle de soutien dans l'accompagnement d'un proche atteint de la maladie d'Alzheimer ou maladie apparentée. Contenu de la formation : connaître la maladie, les aides, l'accompagnement (quotidien, temps de partage et détente), communiquer et comprendre, être l'aidant familial. La formation est gratuite, animée par un binôme psychologue/bénévole. Elle est composée de 5 séances collectives : les 11,18, 25 mars, 1<sup>er</sup> et 15 avril de 14h à 17h à l'EHPAD Les Monts du Matin à Besayes.

→ Renseignements et inscriptions au 04 75 79 17 08 ou [fadrome@orange.fr](mailto:fadrome@orange.fr)

## Paroisse Saint-Pierre des Monts du Matin

Dates	1 <sup>ère</sup> Messe	2 <sup>ème</sup> Messe
<b>Dimanche 19 février</b>	<b>9h45 CHATUZANGE</b> (fête des Laboureurs)	<b>10h LA BAUME D'HOSTUN</b>
<b>Dimanche 26 février</b>	<b>10h BESAYES</b>	<b>9h45 JAILANS</b> (fête des Laboureurs)
<b>Dimanche 12 Mars</b>	<b>9h45 LA BAUME D'HOSTUN</b> (fête des Laboureurs)	
Site Internet de la paroisse : <a href="http://www.saintpierredesmontsdumatin-valence.cef.fr">www.saintpierredesmontsdumatin-valence.cef.fr</a>		

NB : Vous trouverez bientôt dans votre boîte aux lettres, un petit guide paroissial, qui vous donnera des renseignements concernant les baptêmes, catéchismes, mariages, funérailles....

Gardez le précieusement. Si vous n'êtes pas intéressés merci de le rendre à une personne de la paroisse ou de le déposer dans l'Église.

# MAIRIE DE LA BAUME D'HOSTUN

26730 LA BAUME D'HOSTUN

Téléphone : 04.75.48.42.41

Télécopie : 04.75.48.46.58

Messagerie :

mairie.la.baume.dhostun

@wanadoo.fr

Site internet :

<http://www.la-baume-dhostun.fr>

Lundi, Mardi  
de 8h30 à 12h

Mercredi  
de 16h à 19h

Vendredi  
de 11h à 16h30

Samedi  
de 9h à 12h  
(Ouvert si la date  
du jour est PAIRE)

Permanence du Maire :  
**Mercredi et Samedi**  
sur Rendez-vous

Directeur de publication :  
Manuel GUILHERMET,  
Maire

Édité et publié par la  
MAIRIE DE  
LA BAUME D'HOSTUN  
en 250 exemplaires

Prochaine  
Vie Communale  
fin-mars

## Dates à retenir :

17 février : Cinéma

18 février : Loto de l'Association de Parents d'Élèves

11 et 12 mars : Fête des Laboureurs

17 mars : Club des Jeunes retraités

17 mars : Cinéma

22 mars : Conseil Municipal

25 mars : Art Floral

3 avril : Club des Jeunes retraités « Repas Choucroute »

**FERMETURE DE LA MAIRIE**  
Le secrétariat de la mairie sera fermé  
le vendredi 3 mars.

Coucher de lune sur la Baume d'Hostun le 13 janvier 2017/Photos prises par Jacques Douay

